

Décision

Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Dakhla Oued Eddahab (AREP DOE) :

- Vu le Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, notamment ses articles 128 à 144 portant création des Agences Régionales d'Exécution des Projets auprès des Régions ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 6 Hija 1433 (22 Octobre 2012) relative au recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel de l'AREP de la Région Dakhla Oued Eddahab dûment visé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 08 mai 2025 ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP de la Région Dakhla Oued Eddahab au titre de l'année budgétaire 2026 ;
- Pour les nécessités du service.

Décide :

Article Premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Dakhla Oued Eddahab lance un appel à candidature pour le recrutement d'un agent de maîtrise (1 poste) en **Génie Civil chargé de suivi des études et des travaux – Poste contractuel.**

Article Deuxième : Missions

Agent de Maîtrise en Génie Civil

Activités du poste :

- Planifier l'exécution du projet ;
- Planifier les visites des chantiers ;
- Vérifier le plan d'exécution ;
- Contrôler le chantier en termes de conformité aux normes du CPS et la réglementation en vigueur ;
- Vérifier et valider les attachements et les décomptes ;
- Contrôler la qualité des travaux exécutés ;
- Contrôler les documents réglementaires auprès de l'entreprise en charge de l'exécution (assurance, signalisation, sécurité...) ;
- Convoquer et organiser la réunion du lancement du chantier ;
- Préparer l'avant métré ;
- Elaborer les rapports mensuels d'état d'avancement des travaux ;
- Convoquer les réunions de suivi de chantier et celles relatives à la réception provisoire et définitive ;
- Rédiger les procès-verbaux de la réception provisoire et définitive ;

Rattachement hiérarchique :

- **Pôle :** Travaux/ Etudes et Programmation



